



MAIRIE DE RANCHAL

Compte rendu du conseil municipal du 16.12.2019

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 16 décembre 2019 à 20 h, sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers : - En exercice: 10
- Présents: 8
- Votants: 9

ETAIENT PRESENTS :

DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1^{er} adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2^{ème} adjointe, Mr PERRIER Jean-Luc 3^{ème} adjoint, , Mme GARDIN Bernadette, Mr. LONGIN Olivier Mr. LAGOUTTE Michel, Mr. MORANA Antoine.

Excusé, Mr. FORAY Thomas pouvoir à Mr LAGOUTTE Damien.

Absent : Mr TISSIER Nicolas

Démissionnaire : Mme Jeanine Raphanel.

1. Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil municipal.

2. Délibérations :

- 1^{ère} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la COR un fond de concours de 55 000 € pour le financement du projet d'acquisition de l'immeuble Burnichon et d'aménagement du rez de chaussée. Le montant total de ce projet est de 188.000 € HT.

- 2^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention de 98.000 euros sur 2020/2021, pour le financement des travaux de rénovation du centre bourg. Le montant total de ce projet est de 287. 000 € HT.

- 3^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil approuve la modification des statuts de la COR permettant la prise de compétence santé sur les missions de télémédecine, de financement des Ephad et de passerelle gare hôpital à Tarare

- 4^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à adhérer au service commun RGPD (registre général de protection des données) mis en place par la COR.

- 5^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion du Rhône et de la Métropole Lyonnaise, pour la période 2020/2022, ayant compétence pour les agents des collectivités territoriales.

- 6^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le maire à adhérer au contrat- cadre « titre restaurant » du centre de gestion du Rhône et de la métropole lyonnaise (CDG69), qui propose de retenir la société EDENRED comme nouveau fournisseur des titres restaurants

- 7^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil autorise Monsieur le maire à compléter la rémunération de Mademoiselle Alice Rousselle, suite aux travaux complémentaires effectués sur l'opération adressage

8^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS) présenté par la COR ayant compétence en la matière.

- 9^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil approuve les rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le syndicat Rhône Loire Nord ayant compétence en la matière,

- 10^{ème} délibération

À l'unanimité le conseil approuve le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de gestion et collecte des déchets présenté par la COR ayant compétence en la matière,

- 11^{ème} délibération

A l'unanimité le conseil approuve le règlement d'une indemnité d'un montant de 282.07 € en contrepartie du rôle de conseil exercé par Monsieur le Trésorier.

- 12^{ème} délibération

A l'unanimité, le conseil approuve le versement des subventions aux associations communales, tel que délibéré comme suit :

- o Mémorial de Thel : 120 €
- o Quatre pattes en détresse : 100 €
- o Amicale laïque : 7 800 €
- o La passerelle (entreprise d'insertion) : 112 €
- o Association scolaire sportive : 100 €
- o Aide aux personnes âgées : 250 €
- o Ranchal sud : 120 €
- o Club amitié : 160 €
- o Club échec : 120 €
- o Comité des fêtes : 120 €
- o Ranchal multimédia : 120 €
- o Zumba ranchalaise : 120 €

Il est demandé aux bénéficiaires d'inviter la commune à leur assemblée générale annuelle.

3. **Débat d'orientation budgétaire 2020 :**

- Sur la période 2020/25, les perspectives d'investissements exceptionnels de la commune s'élèvent à 850 000 € ; ce montant est indicatif, il sera affiné courant janvier 2020, opération par opération
- Ces investissements concernent : la rénovation du centre bourg, l'acquisition et l'aménagement de l'immeuble Burnichon, la création d'une offre de sentiers de randonnée permanents, l'hôtel restaurant, la réalisation de l'adressage.
- Ceux-ci ne seront engagés que sous condition d'un montage financier équilibré compatible avec la capacité d'autofinancement de la commune et à niveau de fiscalité constant.
- Les ressources financières mobilisables seront de différentes natures :
 - o Fond de concours de la Cor
 - o Subventions du Département, de la Région et de l'Etat (hors dotations obligatoires)
 - o Recours à l'emprunt compatible avec la capacité de remboursement de la commune à fiscalité constante (pour information, le taux d'emprunt auprès des organismes bancaires se situe dans une fourchette de 0.5% sur deux ans, à 1.15% sur 15 ans)
 - o Épargne communale

- Jusqu'au terme de son mandat, le conseil travaillera pour mobiliser des finances disponibles pour le prochain conseil issu des urnes de mars 2020

4. Point sur les projets en cours :

- *Centre bourg*
 - o La consultation des entreprises fournisseur est lancée ; les offres de prix seront connues début janvier.
 - o Le cabinet Réalité assure notre maîtrise d'œuvre
- *Sentier* :
 - o Le projet définitif du sentier familial partant de la Madone sera finalisé le 19 décembre
 - o Le cabinet Evaunat nous assiste jusqu'à fin décembre dans la conception de ce sentier
 - o Le comité des fêtes et le comité de la Rochette, ainsi que les éclaircisseurs sont fortement impliqués dans cette démarche
- *Immeuble Burnichon*
 - o L'étude architecturale est engagée par Nathalie Cinquin (Cublize)
 - o Le projet d'aménagement du rez de chaussée et du 1^{er} étage est à l'étude, en concertation avec le nouvel épicier et les professionnelles du pôle bien être
- *Pôle bien être*
 - o 7 personnes, dont 4 domiciliées sur la commune, sont mobilisées sur ce projet ; elles ont décidé de créer une structure commune porteuse de leur projet d'implantation sur Ranchal ; chacune conserverait son activité propre tout en partageant une démarche de coopération entre elles sur le site ranchalais.
 - o Une étude est en cours avec l'architecte sur l'intégration de cette nouvelle activité dans les locaux de l'immeuble Burnichon
 - o Ce pôle devrait avoir des impacts positifs en termes d'emploi, de retombées économiques (accueil de stagiaires tout au long de l'année) et de services aux personnes
- *Adressage, fibre* :
 - o Le travail est terminé
 - o Le fournisseur de la signalisation (poteaux, plaque) est choisi
 - o L'implantation des poteaux et plaque se fera au printemps.
 - o Chaque propriétaire devra poser la plaque indiquant le numéro de rue
 - o Il sera demandé à plusieurs propriétaires leur accord pour fixer sur leur mur une plaque indiquant le nom de leur rue

5. La Gourmandine :

Interpellé par des ranchalais sur la relation entre la mairie et la sarl Auberge du Haut beaujolais, gérante de la Gourmandine, monsieur le Maire a fait devant le conseil un point précis de la situation, rappelant que :

- l'hôtel restaurant la Gourmandine, précédemment nommé Genêt d'or, est un équipement essentiel pour le fonctionnement actuel et futur de la commune ; propriété de la commune, il est confié depuis 20 ans à des gérants qui ont eu successivement la charge de l'exploiter.
- C'est un lieu d'animation important pour la vie locale ; le bon fonctionnement de cet établissement impose un soutien financier constant de la commune ; sur les 5 dernières années (2015/2019), il a été de 47 000 euros. Les loyers payés par les exploitants successifs sur la même période ont été de 39000 euros ; soit un déficit de 7600 euros
- Pour les prochaines années, l'activité de établissement devrait bénéficier des opérations en cours comme la création de sentiers de randonnées permanents, la création du pôle bien

être, la venue des personnes en stages et formations délivrés par ce pôle, la rénovation du centre bourg, la création d'une porte d'accès du pôle pleine nature COR au Col des Echarmeaux Il sera nécessaire de réaliser des investissements pour conforter l'hôtel restaurant.

- Au cours du printemps 2019, la société Auberge du Haut Beaujolais, exerçant la gérance de la Gourmandine, a fait part, des difficultés à faire fonctionner l'établissement dans des conditions économiques équilibrées, en particulier du fait de la période hivernale, marquée en 2019, par les travaux sur la voierie. Depuis, la commune a pris plusieurs dispositions pour soutenir la gérance : allègement exceptionnel de 2 loyers mensuels, gel provisoire du règlement de la caution, prise en charge des coûts de travaux sur matériel défectueux.
- En juin 2019, la société gérante indiquait ne pas souhaiter poursuivre son exploitation sur Ranchal au-delà de 2019 ; sans pouvoir préciser la date de son départ. Pour respecter les clauses du bail sécurisant les intérêts matériels et financiers de la commune, la commune a proposé au gérant un cadre de sortie conforme au bail et aux intérêts communaux. Cette clarification a permis à l'exploitant de poursuivre son activité avec succès sur la période écoulée depuis juin.
- En octobre 2019, le locataire a indiqué, par écrit, son souhait de poursuivre la gérance au-delà de 2019 ; tout en demandant une baisse substantielle du loyer annuel et un ajustement du montant de la caution. Il demandait la réalisation de travaux financés par le budget communal. Les élus ont alors visité l'établissement pour faire le point sur les nouveaux investissements à conduire ; constatant à cette occasion que l'établissement est parfaitement entretenu.
- Le bail arrivant à terme mi- avril 2020, la recherche d'un ajustement acceptable pour les deux parties est engagée sur la base des positions prises par la commune en Juin 2019 et du courrier de la gérance d'octobre 2019. Elle doit aboutir avant mi-janvier. La remise par la gérance des documents comptables pour l'exercice 2018/2019 devrait faciliter cette issue.
- Le bail actuel est extrêmement contraignant pour les 2 parties, créant un lien de dépendance trop fort entre le locataire et le loueur. Il conviendra de l'alléger dans l'intérêt du gérant et de la commune.

6. Divers

- Vœux du maire :
 - o Ce sera l'occasion de souhaiter une retraite méritée à Suzanne Guillermin et une présentation de son successeur
- Mise en place d'une salle chauffée au service des plus fragiles
 - o Sur suggestion de Bernadette Gardin, dit Badou, la commune va étudier la possibilité de s'équiper d'un groupe électrogène destiné à sécuriser une salle chauffée pendant les périodes de coupure électrique.

Pour le conseil municipal,
Le Maire
Jacques De Bussy